



Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	34
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	3
Nombre de votants	39
Date de la convocation	12/09/2023
Certifié exécutoire le	26/09/2023
Date d'affichage	26/09/2023
Envoyé en préfecture le	05/10/2023

Le dix-huit septembre de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence TAVERT Gérard, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, GAGE Pascal,

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean François

EXCUSES : JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), PETIT Christophe (représenté), ROME Hélène (donne procuration à CHEYPE Sandrine), RUAL Bernard (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain),

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

146-2023 Crédit relais 2 ans pour l'avance aux communes concernant le SDAEP

Le Président rappelle que la CCV2M est mandaté par les communes pour réaliser l'étude du Schéma Directeur d'Abduction de l'Eau Potable, et avance les restes à charges des communes. Cela nécessite un crédit temporaire.

Après consultation de trois banques, c'est la caisse d'épargne qui propose la meilleure offre

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 39 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- décide de retenir la caisse d'épargne pour un emprunt de 200 000 € selon les conditions suivantes:

- taux indexé livret A + 0.30% (soit aujourd'hui 3.30%) sur une base de calcul des intérêts : exact /360
- Durée : 24 mois
- Fréquence : trimestrielles à terme échu
- Versement des fonds : déblocage possible des fonds à tout moment en une ou plusieurs fois sous 4 mois
- amortissement du capital : in finé
- remboursement anticipé : possible à tout moment sans pénalité
- commission d'engagement : 0.10%€

Fait à Treignac le 01/10/2023

Le Président Philippe JENTY

